

**Les Halles – Comité Permanent de Concertation
Séance du 18 septembre 2007**

Sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de
l'Architecture
et
Monsieur Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement

En présence de
M. Yves CONTASSOT, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des
Espaces Verts et du Traitement des Déchets
Monsieur Thierry LE ROY, Garant de la concertation

Participants**élus de Paris**

Conseiller de Paris
Alain LE GARREC

Conseillère de Paris - Groupe MRC
Mme Karen TAÏEB

Partenaires et autres intervenants

Brigade des sapeurs pompiers de Paris
Sous chef Emploi Etat Major :
Colonel BONNENFANT
Bureau Prévention – chef département :
Commandant José VAZ de MATOS

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Madame Anne BAYOL
Madame Caroline MARTY

Préfecture de police - DPVP
M. JM DARRAS

SEM PARIS SEINE
M. Thierry WAHL

RATP
Agence développement Paris
M. SANCHO de COULHAC (Directeur)
M. Denis MASURE

STIF – DPI
Mme Rébecca LIBERMAN

Agence SEURA
Monsieur Jean-Marc FRITZ

ETC BET DEPLACEMENTS
Monsieur Hervé BESSOU

Bérénice
M. Jérôme MASSA

COTEBA
M. Jean-Baptiste REY
Monsieur Mathieu ESNARD

Conseillers de Quartier

Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois
Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES

Conseil de Quartier des Halles
Mme Dominique GOY-BLANQUET

Associations

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX
Mme Marie-Ange SCHILTZ
Mme Françoise ABA
Mme Anne IACOSSO

Association « Les Bachiques Bouzouks »

Madame Elisabeth BOURGUINAT

Association chant – danse des sourds

M. Maati GI HACHIM
M. Thomas HYOUND
MME Gabriel CANAL
Mme Janny CONDEROY DU TIERS
M. Alain LEDUC
M. Alain LAVEDRINE
M. MITKO ANDROV

Association « Qualité et Sécurité autour de Saint-Eustache »

Monsieur Jean POYET

Association « Parole des Halles »

Monsieur Pierre GRENET

Association de préfiguration de l'Office du tourisme des enfants et des jeunes

M. Antoine DE BIÈVRE

Atelier des Halles

M. Arnaud VIGNON

Association des piétons et cyclistes des halles

M. Ch. JOLLIN

Collectif « Beaubourg les Halles »

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Association des Familles du Centre

Madame Monique FOUQUET-LAPAR

Association « Sécurité et bien vivre autour de St Eustache »

Monsieur Jean POYET

Association « vivre aux Halles – Montorgueil – Montmartre – St Eustache »

Madame Françoise THOMAS

Association Mieux se déplacer à bicyclette

M. Lionel FAVIER

Paroisse Saint-Eustache

Père Luc FORESTIER

Institut Français d'Urbanisme

Madame Michèle COLLIN

Association des commerçants de la zone des halles

M. Dominique BAUDRY

Institut d'Urbanisme de Paris – Parole des halles

Mme Jodelle ZETLAOUI

Association « La Clairière »

Monsieur Bruno RENE BAZIN

Association Paris – Ateliers

J. Yves LANGLAIS

Association de défense des riverains « Châtelet les Halles »

Monsieur Jacques CHAVONNET

GIE du Forum des Halles

Monsieur André LABORDE

Association « Glob'Halles »

Monsieur Régis CLERGUE DUVAL

Conseil Syndical du 51-53 rue St Sauveur

Monsieur Aron MIZRAHI

Direction Départementale CFTC Paris

M. Sylvain DELHAYE

Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents

Monsieur Jean-Pierre MARTIN

Ville de Paris

Cabinet du Maire de Paris

Monsieur Claude PRALIAUD
Monsieur Didier BAILLY
Mme Bénédicte DUSSART

Cabinet de M. Jean-Pierre CAFFET Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture

Monsieur Renaud PAQUE

Cabinet de Monsieur Denis BAUPIN Adjoint au Maire de Paris chargé des Transports, de la Circulation, du Stationnement et de la Voirie

Madame Cécile GRUBER

Cabinet. M. P. de la GONTRIE Adjointe au Maire de Paris chargée de la Démocratie Locale et des Relations avec les Associations

Madame Sandrine TRELET

Cabinet de M. Jacques BOUTAULT
Maire du 2^{ème} arrondissement
M. Flavie MARTIN

Mairie du 4^{ème} arrondissement
Monsieur Didier BERTHELOT
Madame Danièle FANDEUX

Direction de la Voirie et des Déplacements
Monsieur Alain CHAPUT
Monsieur Nicolas ROY
Madame Seda DROUILLARD –BELKANIA
Monsieur Arnaud CAQUELARD

**Direction des Espaces Verts et de
l' Environnement**
M. Maurice SCHILIS
M. Christian DAUNAT
M. Thierry PHILIPP
Mme Sophie GODARD

Direction de l'Urbanisme
Madame Catherine BARBÉ, Directrice
Monsieur Christophe TEBOUL
Monsieur François BODET

EPPUR
Mme Camille GARDESSE
Conservatoire du Centre de Paris
M. Pascal GALLOIS
Mme Sylviane ROMIER
Médiathèque musicale des Halles
M. Gilles PIERRET

M. Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture :

[..]

Tout d'abord, je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui. Tout le monde rentre de vacances, plein d'allant, plein d'énergie, plein d'enthousiasme pour continuer à travailler ensemble, et je vois d'ailleurs Jean-François LEGARET.

Cette réunion a principalement pour objet de faire un point d'étape, et de répondre à un certain nombre de demandes, pratiquement unanimes parmi les membres du comité de concertation : comment poursuivre maintenant et essayer de programmer les étapes qui nous séparent de la fin du mois de décembre ?

Entre fin décembre et fin mars, peut-être que cette concertation sera temporairement mise entre parenthèses, car nous entrerons dans une période où il sera tout à fait logique de suspendre nos réunions, pendant un laps de temps relativement court.

Je vous propose, avant d'entamer la discussion, le déroulement suivant de la séance. Vous avez reçu un document relativement complet, il récapitule sur chaque grand thème où nous en sommes, c'est-à-dire ce qui a été acté au cours des précédentes étapes de la concertation et les sujets qui restent posés sur la table, avec une série de questions, que ce soit sur les voiries, sur les circulations verticales, sur le jardin, qui restent posés et qui feront l'objet de débats dans la concertation qui va continuer jusqu'en décembre, et reprendre début avril avec peut-être d'autres acteurs.

Mais, toujours est-il qu'il est certain que cette concertation se poursuivra, car tout le monde est d'accord sur le cadre « institutionnel » que nous nous sommes donnés pour la concertation. Après, nous aurons un débat sur les différentes étapes qui nous séparent du mois de décembre, et en même temps une discussion, si vous le souhaitez, sur le document qui vous a été remis.

Je vous propose, si Jean-François LEGARET ne veut pas s'exprimer à ce stade, de passer la parole à Catherine BARBÉ, Directrice de l'Urbanisme, qui va donc vous faire un point d'étape ; et après nous entamerons le débat sur ce que nous allons faire ensemble avec un certain nombre de propositions. Bien évidemment, nous écouterons vos demandes et suggestions pour les mois à venir.

Avez-vous des remarques préliminaires ?

M. Fabrice PIAULT, Association Tam-tam : Je suis un peu surpris que cette réunion, qui est la première depuis un an et qui doit faire un bilan d'étape, ne commence pas tout simplement par une présentation et un échange autour du projet BERGER ANZIUTTI. Cela m'aurait paru naturel, car le choix de ce projet est un moment charnière de la concertation ; c'est ce qui permet aussi de le recadrer. J'ai bien noté qu'ils n'ont pas encore signé avec la Ville, mais cela me semble un argument relativement faible, à moins que ce soient eux qui personnellement refusent de venir faire une présentation, mais ils en ont fait une à la presse, me semble-t-il.

Même si le contrat n'est pas signé, je ne vois pas ce qui empêche qu'on ait une présentation de ce projet, qui a été présenté vaguement par la Ville au cours de l'été. Au pire, si la Ville renonçait à signer, on aurait perdu un peu de temps, mais vu l'importance de ce projet pour l'avenir de ce secteur et de la concertation, cela me semblerait important que ce soit présenté.

M. Jean-Pierre CAFFET : Je vais vous répondre tout de suite, puisque vous soulevez ce sujet, et vous rassurer. Je sais que vous ne pouvez pas commencer une réunion de concertation sans dire que vous êtes surpris par quelque chose. La surprise est terminée, je vous rassure, une réunion de présentation du projet par Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI aura lieu en octobre, c'est-à-dire y compris avant que le Conseil de Paris ait voté, dans un sens ou dans un autre, la délibération qui lui sera proposée sur le contrat de maîtrise d'œuvre.

C'est une question de temps, et la deuxième quinzaine d'octobre ne me semble pas une énorme entorse à la concertation.

Mme BOURGUINAT, s'agit-il de questions préliminaires car j'aimerais bien qu'on rentre dans l'ordre du jour ?

Mme Elisabeth BOURGUINAT, Association « Les Bachiques Bouzouks » : On a eu une réunion du bureau de la concertation, et un deuxième vœu s'était exprimé de la part des personnes présentes : sans attendre le mois d'octobre, que vous puissiez envoyer à tous les gens qui ont donné beaucoup de temps pour cette concertation le cahier technique, qui accompagnait le projet BERGER ANZIUTTI, pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Nous sommes deux à avoir participé, l'un au jury et l'autre à la commission technique. Nous avons pu consulter ce dossier pendant quelques jours, mais nous n'avons pas pu l'emporter avec nous. Enormément d'éléments permettraient aux gens de comprendre un peu mieux comment ce projet fonctionne. On n'a pas besoin d'attendre ni la réunion, ni une semaine avant ; si on pouvait l'avoir cette semaine, ce serait l'idéal, pour qu'on puisse enfin mieux connaître ce projet, même sans avoir encore rencontré M. BERGER et M. ANZIUTTI.

M. Jean-Pierre CAFFET : Je réponds également à cette deuxième question préjudicielle, qui m'a été rapportée. Je suis en face d'un problème juridique qui a trait à la propriété intellectuelle de ce que les deux architectes, qui ont été lauréats, ont répondu au cahier des charges de la Ville.

Je suis obligé de prendre un certain nombre de précautions, le règlement du concours prévoyait que ces pièces, avec l'accord des lauréats, pouvaient être communiquées à un certain public : les professionnels, la

presse spécialisée, etc. Je suis en train de regarder si c'est possible juridiquement, si j'ai l'accord de Patrick BERGER, car c'est sa propriété. S'il ne souhaite pas que ce soit diffusé, je ne pourrai pas le diffuser.

Je compte en tout cas et a minima demander à Patrick BERGER que dans la présentation de son projet, il mette l'accent sur ce que vous souhaitez : la notice architecturale et la notice environnementale, c'étaient les deux principaux sujets. Donc, je demanderai à Patrick BERGER, soit s'il est d'accord pour diffuser plus largement que prévu initialement ces deux documents, soit s'il ne le souhaite pas, comme il en est propriétaire intellectuellement, de rédiger quelque chose qui ait suffisamment de contenu pour que vous puissiez vous approprier les réponses qu'il a formulées en matière architecturale ; en matière de programmation, mais celle-ci a été respectée ; et en matière environnementale.

Je ferai tout ce qu'il est possible dans le cadre juridique qui m'est imposé et à tout le monde avec, j'espère, la bonne volonté des deux lauréats.

M. Jean-Pierre MARTIN, Conseil Syndical 5-7 rue des Innocents : J'ai été absent en juillet et en août, ainsi je n'ai pas vu le projet.

Néanmoins, le projet retenu de BERGER et ANZIUTTI est intéressant sur le plan architectural, mais il ne correspond pas au désir des riverains, des usagers et des besoins de sécurité du quartier.

Par ailleurs, le tribunal administratif a annulé le projet et le marché de MANGIN. Or, c'est son projet qu'il impose à tous les architectes qui ont dû s'exécuter en proposant un toit à son carré, sauf le projet Marin, Trottin et Jumeau, qui est le seul à n'occuper que le côté rue Rambuteau, en rendant tout un espace important rue Pierre Lescot.

Comme quoi, si le cahier des charges n'avait pas été rédigé et imposé par M. MANGIN de façon incontournable, nous aurions sûrement eu une conception de l'aménagement du bâtiment et du jardin correspondant aux nécessités du quartier et de son environnement.

Aucun projet d'urbanisme sérieux n'a été pris en compte.

Voilà ce que je voulais dire principalement initialement, et surtout, je suis contre le projet, non pas parce qu'il n'est pas bien, mais car il mange un quart du jardin, et il construit sur la rue Berger. J'ai beaucoup plus de choses à vous dire, si vous le voulez.

Il est tout à fait anormal qu'on taxe un quart du jardin ainsi, pour faire un centre commercial.

M. Jean-Pierre CAFFET : Passons à l'ordre du jour après cette forte déclaration liminaire.

Mme Catherine Barbé, Directrice de l'Urbanisme, Mairie de Paris : Je vais essayer de vous commenter brièvement le petit document d'une dizaine de pages en deux colonnes que vous avez reçu la semaine dernière.

Quand nous avons commencé à préparer cette réunion, Thierry LE ROY, le garant, nous a dit qu'il fallait travailler sur un texte qui vous soit adressé à l'avance. On a estimé que la meilleure solution était de repartir du texte de l'année dernière, donc celui diffusé avant le comité permanent de concertation du 6 octobre, qui faisait une liste de deux colonnes, par thème, des points que la Ville considérait comme décidés ou encore en débat, qui avaient justement fait l'objet du débat, et qui a nourri la vingtaine de réunions de concertation qui se sont déroulées au cours de l'année qui vient de s'écouler.

On a repris le document, et on a donc essayé de classer dans la colonne de gauche non seulement ce qui était considéré déjà comme acté au mois d'octobre de l'année dernière, et qui est rappelé en tête de colonne de gauche dans chacun des thèmes : jardin public, voiries souterraines, voiries de surface, etc. ; et également ce qui nous a semblé avoir fait l'objet de décisions explicites ou de consensus au cours de cette année de concertation, et qui a également été mis dans la colonne de gauche (basculé de la droite) entre le document de l'année dernière et celui d'aujourd'hui.

On a gardé dans la colonne de droite, thème par thème, ce qui était déjà dans la colonne de droite dans le document de l'année dernière, ce qui nous semblait les points à discuter et qui n'avaient pas fait l'objet encore, nous semblait-il, au cours de cette année de concertation, soit de décisions explicites, soit de consensus.

Nous avons également essayé de lister des points nouveaux, qui étaient apparus et que nous avons mis également dans la colonne de droite, car de notre point de vue, ils méritaient concertation. Donc, nous avons essayé de formuler ces points thème par thème, en fonction de ce qui avait émergé des réunions de concertation.

C'est un travail dont je parle avec précaution, il est là pour lancer la discussion et nourrir nos travaux en groupe de concertation qui vont s'échelonner jusqu'à la fin du mois de décembre. Il est bien entendu soumis à votre critique.

C'est une manière de cadrer à la fois le travail de l'année écoulée et d'essayer d'identifier ce qui restait à faire, thème par thème.

Je vais partir de la page 2 « jardin » et essayer assez brièvement de survoler ces différents points.

Sur la partie jardin public, nous avons déjà l'année dernière identifié en colonne de gauche un certain nombre de points qui nous semblaient faire consensus, que ce soit la superficie du jardin qui avait été fixée à 4,3 ha et même entérinée par le plan local d'urbanisme, un jardin ouvert, un jardin de plain-pied, une mixité d'usage, des surfaces totales dédiées aux enfants, dont le chiffre avait été précisément fixé par le Maire de Paris en réunion publique.

Egalement, le principe de l'ouverture du carreau sur le jardin, de la conservation du maximum d'arbres existants et de la restructuration des entrées du nouveau forum qui donnaient dans le jardin.

C'étaient les points qui figuraient comme actés dans le document d'octobre de l'année dernière.

Nous avons rajouté, toujours dans la colonne de gauche, page 3, des points qui n'étaient pas actés l'année dernière, mentionnés comme « à approfondir » et qui nous ont semblé depuis avoir bien avancé, que ce soit la définition des aires de jeux pour enfants et adolescents, pour lesquelles désormais une localisation est proposée dans le projet de jardin, la définition également d'un espace pour adolescents qui a été proposé à la dernière réunion de concertation jardin avant l'été, des salons de jeux le long de la rue Berger, des précisions quant aux modalités de gestion de ces aires de jeux, que ce soit la gratuité ou l'animation (présence d'animateurs), les modalités de définition et de précision de ces aires de jeux pour lesquelles la Ville a décidé de faire une consultation de concepteurs spécifiques.

D'autres points également comme :

- La création d'un jardin partagé, la décision également d'aménager la plinthe nord par la création d'un emmarchement permettant de valoriser le parvis de Saint-Eustache et le transept en lien avec le jardin.
- L'éclaircissement des plantations d'arbres de la plinthe nord le long de l'église Saint-Eustache.
- La réduction de la taille des locaux pour les jardiniers, prévus dans le jardin, point qui avait été évoqué au cours également d'une dernière réunion de concertation avant l'été.
- Le maintien de la sculpture « grosse tête » qui avait été évoqué plus ou moins explicitement au cours d'un certain nombre de ces réunions.

En revanche, reste dans la colonne de droite, de notre point de vue, un certain nombre de points, qui figuraient déjà l'année dernière ; et des points qui sont apparus au fur et à mesure de nos travaux.

Dans les points figurant déjà l'année dernière, il nous semblait que nous n'avions pas vraiment discuté d'un certain nombre de propositions faites par les concepteurs d'aménager un jardin d'eau, et d'aménager également une partie du jardin en jardin de rendez-vous ou en jardin musical.

N'avaient pas été évoquées également de manière approfondie les propositions en matière de plantation, qu'il s'agisse de hauteur, de localisation ou d'essence, ni l'éclairage du jardin de nuit et de l'ambiance nocturne qui pouvait être choisie pour tout ou partie du jardin.

Il nous semble que de nouveaux points sont apparus également au cours des réunions de concertation, que nous avons listés page 3, dans la colonne de droite ; par exemple, les modalités d'aménagement de ces aires de jeux : très précisément, ce qui est mis au programme de la consultation de concepteurs pour la définition des aires de jeux, les modalités d'aménagement du local dévolu aux adolescents, qui a été proposé en concertation avant l'été à la place des serres tropicales, les modalités également de fonctionnement de ces aires de jeux pour enfants (conditions d'accès, limitation de temps éventuellement).

Nous avons pris note d'un point très important, qu'il était difficile d'aborder jusqu'ici : le traitement de la lisière entre le jardin et la canopée, notamment les modalités d'aménagement et de fonctionnement de la place proposée comme place de rendez-vous dans le projet de jardin.

Une demande est revenue à plusieurs reprises, pour laquelle on n'a peut-être pas suffisamment proposé de choses : l'éventuel élargissement de l'allée nord-sud entre la rue du Pont Neuf et la rue Montmartre, la localisation d'un jardin partagé, la forme précise à donner à l'emmarchement devant l'église Saint-Eustache et les liens avec le jardin, cependant dans le respect de la grande pelouse ; et également les mobiliers urbains du jardin : quels besoins, quels types, quelle localisation, quels usages, etc. ?

Enfin, nous avons repris le thème de la grosse tête. C'est bien de décider du principe de son maintien, encore faut-il voir où on la localise.

Voilà les points que nous avons identifiés pour le jardin, qui semblaient rester encore en débat.

Concernant la voirie de surface, nous avons aussi fait subir à ce thème le même traitement, en colonne de gauche les points qui étaient déjà considérés comme arrêtés à la réunion du 6 octobre dernier. Donc, au-delà de l'aménagement réseau vert de la rue Saint-Denis, déjà un certain nombre de principes avaient été arrêtés, et qui n'avaient pas fait l'objet de débats, nous semble-t-il, que ce soit la continuité des tracés urbains en faveur des circulations douces, l'extension de la zone piétonne sur le pourtour du jardin, l'amélioration de la continuité piétonne avec Beaubourg, la tranquillisation de la rue Saint-honoré, une meilleure accessibilité des vélos dans la zone, l'amélioration et la rationalisation du stationnement des deux-roues motorisés aux différents points d'accès du quartier, et enfin l'harmonisation des matériaux de sol.

A cela peuvent s'ajouter des points qui ont été présentés en réunion de concertation au printemps et qui n'ont pas soulevé d'objections majeures, que ce soit les principes d'aménagement des secteurs Turbigo, rue du Pont Neuf et Marguerite de Navarre qui vous ont été présentés le 23 avril dernier, ou bien l'organisation de la circulation, du stationnement et des livraisons dans le secteur piétonnier.

Par contre, il nous semble qu'il reste encore un certain nombre de questions à approfondir et à étudier, d'une part des questions qui avaient déjà été identifiées comme à approfondir lors de notre rencontre du 6 octobre dernier, et d'autre part un point nouveau.

Les questions à étudier ou à approfondir portent notamment sur un certain nombre de secteurs, le détail des aménagements de surface. Cela vous sera présenté à la réunion du prochain groupe de travail voiries qui aura le 11 octobre prochain.

Egalement, la prise en compte dans l'aménagement de terrasses et des étalages : comment on les intègre, quelle limite éventuellement leur mettre ? Là aussi, c'est un point qui jusqu'à présent n'a pas été approfondi, et la question également du devenir des différentes œuvres d'art qui sont présentes non plus dans le jardin, cette fois-ci, mais sur l'espace public.

Ces sujets étaient déjà soumis à discussion l'année dernière. S'est rajoutée à cela la question du choix et du type de gestion pour le contrôle d'accès à la zone piétonne élargie, qui n'a jusqu'à présent pas été abordée.

Concernant la voirie souterraine, un certain nombre de points avaient déjà été actés le 6 octobre dernier, que ce soit la fermeture du barreau nord-sud par exemple ou la fermeture d'un certain nombre de trémies pour étendre le jardin : la fermeture de la trémie du parking Novotel pour dégager la place Marguerite de Navarre, et le maintien de la voirie souterraine pour desservir les parkings, les livraisons, et permettre aux véhicules de secours d'accéder.

A cela se sont rajoutés des points qui étaient encore en débat l'année dernière, mais qui ont fait l'objet depuis de décisions ou de consensus, d'abord le principe d'étudier la faisabilité du fret ferroviaire. On a juste évoqué une pré-faisabilité au cours d'une réunion du groupe de travail de voiries au printemps, et plus précisément la fermeture des trémies Coquillière, Berger, l'entrée Pont Neuf et la sortie rue des Halles, et inversement le maintien des autres trémies, c'est-à-dire l'entrée et la sortie de la rue Turbigo, la sortie Pont Neuf, la sortie Renard et l'entrée rue des Halles.

Par contre, il reste encore un certain nombre de points à approfondir sur ces questions de voiries souterraines, dont la suppression partielle ou totale du transit nord-sud, pour lesquelles nous avons présenté à plusieurs reprises des simulations et pour lesquelles vous aviez demandé des compléments ; en soulignant que ces décisions de fermeture de trémies pour la voirie souterraine ne sont que des propositions, qui seront soumises aux services de sécurité, seuls compétents pour autoriser la Ville à le faire.

Nous avons, à l'occasion d'un des groupes de travail, présenté la complexité de la procédure tunnel qui s'impose en la matière.

Il nous est apparu également, même si l'on a parlé brièvement du réaménagement de la trémie de la rue du Renard, qu'il serait peut-être nécessaire d'y revenir pour approfondir le scénario qui semblait le plus intéressant.

Concernant les circulations verticales, un certain nombre de choses ont été décidées avant même le mois d'octobre l'année dernière, plutôt des questions de principe, que ce soit des questions d'amélioration de lisibilité, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et toutes choses qui nous semblaient devoir passer par la création de nouveaux accès, en particulier par la création d'un accès Place Marguerite de Navarre.

Depuis, la discussion avec les partenaires de la Ville en la matière, la RATP, la Région, le STIF, Espace expansion, a progressé. Une première présentation des études vous avait été faite en novembre et décembre 2006. Depuis, le STIF a lancé la procédure de concertation réglementaire, en particulier en ce qui concerne la rénovation de la gare RER et l'accès Marguerite de Navarre.

Donc, les études se sont poursuivies, sur ces bases. Nous vous présenterons l'approfondissement de ces études et le résultat des discussions avec les partenaires à une réunion du groupe de travail « circulation verticale », qui reste à fixer au mois de novembre ou décembre prochain ; c'est pourquoi ce point figure dans la colonne de droite de la page « circulation verticale ».

Il nous semble que des sujets méritent d'être abordés de nouveau, de manière plus approfondie ; cela ressort de remarques en réunion de concertation. C'est la question de l'aménagement des accès au nouveau forum ; et plus généralement, la question de la cohérence et de la lisibilité des accès aux espaces souterrains pour l'ensemble du forum des Halles, que vous avez soulevée à plusieurs reprises.

Concernant les questions de programmation, dans la canopée et sur l'ensemble du site, des points avaient été aussi arrêtés avant le 6 octobre dernier, et d'autres ont été arrêtés au moment où nous avons bâti ensemble le cahier des charges de la consultation pour la canopée.

Les points arrêtés avant le 6 octobre sont, par exemple : le relogement et l'agrandissement du conservatoire, la localisation du PC de Sécurité dans la canopée, la localisation d'une déchetterie dans les espaces annexes de la voirie souterraine (sous réserve que ce soit possible), le principe d'une transformation en commerces du barreau nord-sud désaffecté de la voirie souterraine, et le principe de reconstitution des surfaces commerciales des pavillons Willerval dans le projet canopée. Tout cela figurait déjà dans la colonne de gauche du document du 6 octobre.

Les points mentionnés « à approfondir » en octobre dernier nous semblent désormais avoir fait l'objet d'une décision depuis cette date, soit parce qu'ils ont été intégrés au programme mis au concours, qui a abouti au choix du projet canopée ; soit parce qu'ils n'ont pas été intégrés, ce qui était une manière de rejeter cette demande.

Ont été intégrés : la bibliothèque pour enfants et pour adultes, pour 1.000 m² ; des ateliers de pratique artistique amateur, notamment des salles de répétition pour les groupes de musique et danse, et des locaux pour les sourds et malentendants, tout cela pour un programme de l'ordre de 2.000 m² dans la canopée ; une Antenne Jeunes pour 350 m² ; et des sanitaires publics, pour 70 m². C'est également des programmes commerciaux dans la canopée, pour 5.480 m².

En revanche, n'ont pas été retenus dans le programme canopée : une école de comédie musicale, une salle pour réunions de quartier, un équipement d'accueil pour la petite enfance ; et des recherches portant sur un périmètre plus large, un local d'accueil pour les SDF en complément de celui de la rue des Bourdonnais.

Concernant la bagagerie pour les SDF, son implantation a été réalisée sur la terrasse Lautréamont. Le regroupement des postes de police n'a pas été intégré dans la programmation canopée, puisque la Préfecture nous a écrit qu'elle souhaitait une localisation sur une voie desservie, accessible aux véhicules automobiles (ce qui n'était pas le cas sur le site canopée).

Il reste à étudier et approfondir, nous semble-t-il, des points qui étaient déjà dans cette colonne de droite le 6 octobre dernier, et au moins un point supplémentaire.

Les points dans la colonne de droite étaient : l'extension de la médiathèque (peut-on utiliser la totalité de l'ancienne Maison des Conservatoires ?), nous attendons une confirmation de cette piste ; la possibilité d'utiliser la trémie souterraine Coquillière et sa liaison avec la voirie souterraine, pour y faire comme je le disais une déchetterie, mais également un espace fitness pour la piscine, à la demande de la Direction de la Jeunesse et des Sports ; une demande d'équipements sociaux pour les salariés du forum, présentée à plusieurs reprises ; la question plus générale, évoquée également à plusieurs reprises, de la visibilité des équipements (comment informer les gens en surface de ce qui se trouve au sous-sol, tout en étant en harmonie avec l'architecture ?).

Et un point qui était, nous semble-t-il, listé « à approfondir » en octobre dernier, la programmation commerciale en dehors de la canopée, en particulier la piste d'une moyenne surface alimentaire dans le barreau nord-sud (la poursuit-on, que met-on dedans précisément, comment répartir les volumes ?, etc.).

Il nous semble souhaitable également de discuter de la reconversion du parking Berger, puisqu'il sera traversé par le couloir vers l'accès Marguerite de Navarre, et sa viabilité sera probablement remise en cause. Qu'en fait-on ? Quelles sont les affectations prioritaires à lui donner ?

Ce sont les questions de programmation qui nous semblent encore en débat.

Concernant le nouveau forum, forcément, beaucoup de choses ont été actées, puisqu'on les a mises dans le cahier des charges du concours. Certaines d'entre elles avaient déjà été arrêtées le 6 octobre dernier, comme la démolition des pavillons Willerval, la localisation du nouvel ensemble bâti, le fait que ce soit un projet de hauteur modérée, respectueux de l'environnement, donnant une importance à la lumière naturelle ; toutes choses intégrées dans le cahier des charges du concours.

Des points qui étaient mentionnés « à approfondir en octobre » ont été approfondis au cours de notre concertation sur le cahier des charges, que ce soient les directives en matière d'implantation, la surface construite autorisée, la nature des surfaces complémentaires, ou les prescriptions relatives aux équipements et à leur localisation.

Il reste peu de choses à approfondir figurant dans la colonne de droite. Il reste peut-être l'articulation de la canopée et des circulations verticales (c'est un point en liaison avec la circulation verticale), qui était déjà dans les points à approfondir en octobre dernier.

Surtout, la question nouvelle, très importante, de l'interface entre la canopée et le jardin, plus précisément, l'approfondissement en soi du projet canopée, et sa mise en œuvre au cours du déroulement des études ; en particulier la question de l'organisation des chantiers, mais pas exclusivement.

Voilà, de notre point de vue, non seulement Direction de l'Urbanisme, mais Ville de Paris et partenaires, la liste des questions qui nous semblent avoir reçu des éléments de réponse ; et celles qui nous semblent encore en débat, thème par thème. Bien entendu, tous ces points ne sont qu'une proposition et un point d'étape, comme c'était l'objet de cette réunion.

M. Jean-Pierre CAFFET : Merci, Mme BARBÉ. Nous ouvrons la discussion sur ce qui vous a été présenté. Avant, M. Thierry LE ROY, le Garant, m'a demandé la parole.

M. Thierry LE ROY, Garant de la concertation : Je voudrais dire un mot à ce stade, et reprendrai la parole sur la programmation de la suite, si besoin.

Je voulais féliciter et remercier la Ville pour le travail fait. C'est une demande que j'avais faite pour asseoir méthodologiquement notre travail : avoir cette récapitulation analytique de ce qui est sorti de nos réunions de l'année écoulée. Je pense que c'est fidèle, et cela a le double mérite de ne pas perdre la trace de ce qui s'est dit sur des points assez importants, mieux que dans la lecture des comptes-rendus littéraires et exhaustifs de chaque réunion des groupes de travail ; et de faire un document qui engage la Ville, dans la suite de la concertation. Ce qui est écrit là est opposable aux responsables de la Ville, qui doivent poursuivre cette concertation.

Ce document ne peut pas prétendre représenter tout l'objet de notre exercice ; ni du point de vue de l'opinion des participants à la concertation, ni du point de vue de la décision à prendre par le maître d'ouvrage au terme de la concertation.

L'appréciation que l'on porte sur ce qui se projette a aussi un caractère global et d'ensemble. Les architectes qui sont associés en tant que maîtres d'œuvre à ce projet, dans les différentes composantes, le disent, à l'occasion : « Votre concertation s'égaré dans un pointillisme de questions particulières ». Or à la fin, il faut faire un projet d'ensemble, c'est ainsi dans tout aménagement, tout projet d'architecture, tout projet qui engage les usages des habitants.

Il ne faut pas penser qu'en diffusant ce document, on oublie la dimension globale, et l'appréciation d'ensemble à porter à un moment donné, et qui n'est pas retracée en tant que telle. Chacun a des opinions, elles ont été exprimées. Certains contestent le dessin du jardin dans son ensemble, d'autres apprécient positivement le projet d'architecture choisi par le jury.

Il faut, je crois, garder à l'esprit qu'il y a ces deux dimensions. Il y a une dimension de détails qu'on ne peut pas éviter, mais elle n'épuise pas le sujet.

M. Jean-Pierre CAFFET : Merci, M. LE ROY. Je suis complètement d'accord avec ce que vous dites. Ce document essaie d'être le plus exhaustif possible, pour bien pointer entre nous les sujets de discussion à venir. Il est clair que dans les sujets de discussion à venir, certains peuvent apparaître très pointus, ou très partiels.

Comme on l'a fait un peu pour la rédaction du cahier des charges du concours, je tiens à ce que l'on balaie tout ce qui doit être balayé entre nous, et qu'il n'y ait pas de choses cachées ou non dites. Ensuite, c'est à la maîtrise d'ouvrage, après avoir entendu tout le monde, de prendre une décision ; c'est son rôle.

Je vous suis, il est clair qu'il y a une dimension d'ensemble, qui, je crois, tient à tout ce que l'on va faire. Il y a une dimension d'articulation entre le jardin et le bâtiment ; une question d'articulation entre le jardin, le bâtiment lui-même, et les circulations verticales, avec des questions lourdes qui ne sont pas encore tranchées à ce stade. Par exemple, fait-on le « W » ou conserve-t-on l'escalator ? Ce sujet a été évoqué, présenté, et le travail sur ce sujet a continué. Donc, il faudra bien continuer là-dessus. Il y a les voiries... Il faut bien, à un moment donné, se reposer non pas la question du sens (ce serait prétentieux de ma part, mais elle a été évoquée à plusieurs reprises dans la concertation), en tout cas la dimension de la cohérence d'ensemble des différents composants. Je partage ce que vous dites.

Nous engageons la discussion sur ce document.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : J'ai fait partie du jury du concours, et je suis très satisfaite du choix du bâtiment fait par le jury. Je pense que ce sera un très beau bâtiment, et que sur cette partie du projet de rénovation des Halles, on peut être plein d'espoir sur la réalisation que cela donnera au final, tout en sachant qu'il y a sans doute des aménagements à apporter.

Nous sommes revenus de loin, par rapport à ce qui s'était passé en première phase, où tout le jardin devait être construit, etc. Là, ce bâtiment répond à un cahier des charges concerté, sur un emplacement délimité. Tout cela me paraît très positif.

Ce qui ne va pas du tout, c'est le bilan présenté sur la première partie, sur le jardin public. Je crois qu'il y a des trous très importants dans votre bilan. Il y a un manque : justement, l'avènement de ce bâtiment de la canopée, qui, de notre point de vue, rend évidente maintenant la conduite aberrante, vouloir dessiner le jardin avant le bâtiment, puisque cela ne convient plus du tout.

Je pense que la concertation sur le jardin est un échec, on l'a dit et on le redit, à plusieurs titres. Contrairement à ce qu'a dit Mme BARBÉ, sur la colonne de gauche, concernant le jardin, vous avez employé le terme de « consensus », j'ai trouvé cela extraordinaire parce que s'il y a eu un consensus, c'est contre le projet de jardin qui nous a été proposé, certainement pas sur les éléments de ce projet. Quand je vois « emmarchement devant Saint-Eustache », que l'on me dise si cela a fait l'objet d'un consensus !

Donc, un échec, parce que la concertation n'a pas abouti. Si l'on regarde la charte de la concertation du Ministère de l'Environnement de 1996, on doit essayer d'avancer vers le rapprochement des idées. C'est sûr, cela ne s'est pas fait sur le jardin.

Un échec, aussi, car alors qu'en 2002 on nous disait que le jardin serait réalisé avant les élections municipales, on voit qu'on est très loin de le réaliser, parce qu'on ne peut pas faire violence, ainsi, à tous les gens qui s'expriment, dans la concertation ou dans l'enquête IPSOS qui a été faite. Face à des usagers qui ont une expertise d'usage, qui disent quelque chose sur un jardin, on ne peut pas faire le rouleau compresseur, et dire : « Ce sera ainsi, parce que nous avons le pouvoir ». Cela n'a pas été possible hier, cela n'a pas été possible jusqu'aux élections municipales, ce ne sera pas possible demain. Cette méthode n'existe pas.

De notre point de vue, compte tenu du bâtiment qui est sorti, il va falloir remettre en cause complètement le dessin du jardin proposé par l'équipe SEURA.

Je cite une seule chose : on a un projet de bâtiment pour lequel la végétalisation doit aller jusqu'aux pieds du bâtiment, et elle va même au-delà puisqu'elle rentre dans le bâtiment. Et l'on a un projet de jardin qui prévoit un parvis minéralisé, avec d'un côté de l'eau, de l'autre une minéralisation. Cela s'appelle maintenant « place de la Rencontre », donc ça y est, nous sommes arrivés au terme de « place », qui était évité. On nous le peignait en vert, etc., mais on voyait bien que c'était minéral.

Donc, on a 50 mètres de minéralisation, et on se retrouverait dans une situation absurde, avec une place à l'air libre, et un jardin sous un toit ! Cette fois, le ridicule va tuer ! Ce n'est pas possible, ce jardin n'existera pas sous cette forme. Il faut mettre les plantes à l'air libre, et voir si l'on peut mettre des plantes aussi sous le toit, ce qui serait intéressant parce que le jardin irait plus loin. Cette place devient en tout cas aberrante à cet endroit.

Cela repose la question de la place René Cassin. Dans votre bilan, des choses manquent. On ne dit à aucun endroit : « On a décidé de supprimer la place René Cassin ». Cela est dur à écrire, quand même ! Vous savez pertinemment que tout le monde demande le maintien de la place René Cassin. Vous n'avez pas eu le courage de l'écrire. De même, vous n'avez écrit nulle part que le Jardin Lalanne allait être supprimé. On prévoit autre chose, mais il n'y a jamais eu le vrai débat sur la décision d'opportunité de supprimer ce Jardin Lalanne ou de supprimer la place René Cassin, et de faire autre chose ailleurs.

Votre bilan est très incomplet, très hypocrite, très insatisfaisant, et je pense que l'on pourra bientôt, avec ce projet de canopée, reprendre les choses au point où on aurait dû les prendre au départ, c'est-à-dire réfléchir sur l'opportunité des changements que l'on va faire dans ce jardin, point par point et globalement ; changer ce qui doit l'être, et ne pas changer ce qui ne doit pas l'être.

Je termine sur un point, vous avez dit que la présentation par M. BERGER aurait lieu en octobre. On l'a dit au Bureau de la Concertation l'autre jour, on était 3 représentants associatifs, on était d'accord : on ne veut pas reparler du jardin avant d'avoir eu cette présentation, et avant d'avoir pu faire expliquer à M. BERGER quelle est sa représentation du jardin.

Maintenant, le bâtiment est choisi, par un concours, donc cela s'impose ; alors que rien ne nous impose de prendre ce jardin-là, les marchés ne seront pas signés tout de suite ; donc si quelque chose doit changer, c'est le jardin, pas le bâtiment.

Nous sommes sauvés du carreau, plus personne ne voudra appeler ce qui est sorti de ce concours « carreau ». C'est terminé, derrière nous. On avait un jardin fait pour un carreau, maintenant on a une canopée ; il faudra faire un jardin qui ira avec cette canopée.

On espère qu'à l'occasion de ce changement de point de vue, on écouterait enfin ce que les usagers demandent, en vain, depuis des années, et qui leur est refusé.

Merci pour la concertation participative, si l'on peut écouter un peu ce que dit la concertation, et non pas répéter toujours les mêmes choses sans écouter quoi que ce soit.

M. Jean-Pierre CAFFET : Merci. Si vous ne voulez pas parler du jardin avant la présentation de BERGER, personne ne peut vous y forcer.

M. Gilles POURBAIX, Association accomplir : Je voudrais ajouter un point d'information. Lors de la réunion du 5 juillet sur le jardin, Olivier PÉRAY avait fait une déclaration préliminaire : on acceptait de discuter des espaces de jeux, mais cela ne valait en aucun cas accord pour le dessin du jardin. Je suis très étonné de trouver beaucoup de choses dans la colonne de gauche, alors qu'il n'y avait pas du tout d'accord lors de cette réunion. C'est quand même un petit peu fort.

Ceux qui étaient à la réunion se souviennent très bien de la déclaration d'Olivier, avec laquelle on était tout à fait d'accord.

Mme Gisèle CHALEYAT, Association « les Verts Ile-de-France » : Je pars du document, pas d'idées générales. Je vois une possibilité d'un jardin d'eau, je ne vois pas comment, mais je pense que c'est une très bonne idée. Si ce sont des fontaines, des jeux d'eau, je suis pour.

En revanche, je l'ai déjà dit, je suis tout à fait contre le fait que l'on élargisse certaines voies de circulation, en particulier la voie qui va de la rue du Pont Neuf à la rue Montmartre, que je pratique presque chaque jour. Je parle à Monsieur le Maire, c'est son problème aussi ; et à Yves CONTASSOT.

Vous partez d'une conception que cet endroit, qui doit être un lieu de jardin, de repos, de jeux, doit devenir une aire de circulation. Je pense que c'est d'abord ce jardin, dans un quartier de Paris où il n'y en a pas tellement, sauf près de la Concorde. C'est une écologiste qui vous parle, nous sommes déjà submergés par les vélos. Si vous élargissez les voies de communication, non seulement vous aurez encore plus de vélos, d'associations, de groupes ; c'est contraire au calme et à la sécurité des enfants. De plus, vous aurez des motos.

Je veux défendre le jardin comme endroit de calme, de repos et non comme un endroit où les gens feront des courses avec des petites motos.

M. Jean-Pierre CAFFET : On parle bien de la même chose, Madame ? L'hypothèse d'une traversée nord-sud à l'intérieur du jardin qui pourrait être fréquenté par des cyclistes, par exemple ; c'est bien ce que vous évoquez ?

Mme Gisèle CHALEYAT : Croyez-moi, c'est déjà suffisant !

M. Jean-Pierre CAFFET : D'accord. C'est pour que je comprenne bien, c'est l'axe nord-sud à l'intérieur du jardin.

M. Pierre GRENET, Parole des halles : Après avoir passé l'étape importante d'architecture, dont on peut penser ce qu'on veut, il me semble qu'il est encore temps d'affiner la programmation et, comme le dit le Garant, de continuer à chercher un sens global à l'opération.

Dans le cadre de la concertation, un des acquis a été de faire des consultations d'usagers et de prendre en compte, à travers l'enquête IPSOS, la réalité de la fréquentation du forum ; et l'écrasante majorité (en termes de poids respectifs) des non riverains dans l'usage du forum.

Si l'on prend en compte le besoin de satisfaire ces non riverains, et ensuite pour quel type d'activité, on le croise avec les équipements publics et culturels. Je regrette que l'on n'ait pas eu le tableau, j'espère qu'on l'aura, car même si ce sont des détails de mètres carrés, c'est important pour situer les choses. En termes d'équipements publics, on peut beaucoup discuter de la qualification d'équipements publics, et surtout culturels.

Pendant toute la concertation, nous avons été nombreux à refuser d'inclure dans les équipements culturels des cafés, qui sont à caractère purement commercial. On peut avoir, au départ, une saynète ou un espace de débat littéraire, pendant un temps ; et ensuite cela disparaît. C'est de toute façon dans un cadre commercial, avec des contraintes financières pour les usagers, qui ne sont pas adaptées pour un public venant de banlieue, par exemple.

Le besoin d'équipements culturels ouverts sur la métropole : dans votre tableau, vous faites apparaître, uniquement pour les services à caractère un peu commercial ou pratique, le besoin d'équipement métropolitain. Nous avons été vraiment nombreux (j'espère que le débat n'est pas clos) à trouver un

équipement public culturel, à destination de tous les publics, et plutôt de la métropole, donc des non riverains.

Nous avons essayé de faire l'exercice plusieurs fois, de vous montrer que tous les équipements existants, étendus, sont plutôt des équipements de pratique culturelle. C'est très bien, ce sont des pratiques amateurs, mais il y a d'autres moyens de faire de la culture : des salles de spectacle avec des lieux de débat, de solidarité, qui pourraient être particulièrement symboliques d'un point d'entrée dans Paris. Cela donnerait un sens vers le grand Paris, d'accueil, de signes, pour tous ces publics non riverains qui sont cantonnés à faire du commerce ou éventuellement des services sociaux (type Antennes Jeunes) ; c'est très bien, mais ce ne sont pas des équipements culturels.

Dans le document, vous avez mentionné certains équipements qui avaient été demandés, mais très partiellement, dans des discussions. Vous n'avez même pas retenu, comme demande au moins, cet équipement culturel sur lequel on vous a remis un document, peut-être un peu tardif, qui nécessite des financements publics.

Après tout, dans l'équilibre général du projet, on peut compter les mètres carrés, les destinations, mais entre le commerce et le public, on peut imaginer un effort de la Ville et qu'elle trouve les moyens d'un équipement public destiné à la métropole, qui ne soit pas (ce qui avait été écarté dès le départ) un énorme équipement de 1.000 places.

Il n'y a pas l'espace, pas le budget, peut-être. Mais on peut continuer à explorer des pistes pour avoir un équipement culturel, solidaire, de rencontre, de débat, ouvert à des publics de banlieue, sur des sujets de solidarité internationale ; et qui ait des tarifs qui ne soient pas ceux d'un café commercial.

M. Jean-Pierre MARTIN : Nous parlons uniquement du jardin. *« Des animations nocturnes jusqu'à 2 heures du matin et un kiosque à musique sont programmés dans le cahier des charges, sans respect pour le quartier, qui est une zone d'habitations et non de bureaux, où il serait possible de faire du tapage nocturne, à l'instar des Champs-Élysées ».*

Nous avons demandé qu'il n'y ait pas de kiosque à musique ; il est maintenu.

« La récupération de la place René Cassin est un prétexte pour retrouver les mètres carrés supprimés par la couverture du forum. Le jardin sera réalisé bien moins grand, puisque mangé par le « ramblas », boulevard piéton de 11 mètres, qui part de nulle part pour arriver nulle part ; mais qui supprimera toute la lumière actuelle qui illumine le cratère.

Deux autres allées prévues dans l'axe des bâtiments vont pouvoir couper le jardin en allant est-ouest, et manger, là aussi, un espace important. Rien ne justifie le nivellement du jardin ».

Je voudrais qu'on m'explique comment, car le jardin a 3 niveaux, donc soit on décapite la totalité du nouveau forum ; cela n'a jamais été précisé, alors que cela a déjà été demandé.

« La suppression des serres tropicales, des locaux des jardiniers, et la couverture des sorties Louvre et Saint-Eustache, sont des travaux pharaoniques, totalement injustifiés, et très coûteux pour les contribuables, justifiés uniquement par l'arbitraire et le désir fou de M. CONTASSOT, qui veut lui aussi créer son œuvre et laisser son nom ».

« Nous voyons supprimer plus du quart du jardin par la couverture du toit, aucune perspective sur Saint-Eustache, la Bourse du Commerce ; et la rue Berger devient une rue et n'est plus une promenade en bordure de jardin. Un toit, si beau soit-il, n'est agréable que vu du ciel ; et le public ne fera que contourner des vitrines ».

M. Fabrice PIAULT : Je trouve que la présentation faite par Catherine BARBÉ était très utile, c'est bien d'avoir ce genre de tableau de bord. Des points sont peut-être discutables, mais sur le principe, pouvoir suivre de cette façon l'avancée d'un processus est assez utile.

Je suis assez sensible, surtout à ce moment où l'on fait un bilan d'étape, après 18 mois de concertation, à la remarque de M. LE ROY, sur la nécessité de sortir un peu du pointillisme. Nous devons prendre un peu de recul, sur deux plans.

D'abord, sur le bilan de la concertation elle-même, en tant que processus de concertation. Il me semble qu'il saute aux yeux que l'on a eu, sur la partie forum, un processus extrêmement positif et constructif. Il a débouché sur un projet sur lequel, même s'il y a toutes sortes de nuances, il y a un assez large consensus, c'est ce qu'il m'a semblé. Cela marque un progrès par rapport à la période précédente. D'une certaine manière, on a rattrapé certains errements de la première phase de concertation, l'époque des 4 projets, etc.

Concernant le jardin, il est patent que l'on n'a pas beaucoup avancé, et que le bilan est assez négatif. Il faut quand même envisager d'autres manières de travailler.

Je suis frappé, dans la liste des points dits actés, qui sont souvent actés avant le 6 octobre 2006, par le fait que tous ces points n'ont pas été discutés, ou ont été peu discutés ; et les décisions prises par la Ville ne l'ont jamais été dans une grande clarté.

C'était le premier aspect, le bilan de la concertation.

Le deuxième aspect, c'est qu'à ce stade il est important d'apprécier d'une manière un peu globale la pertinence et l'adaptation de tout le travail qui a été réalisé sur l'ensemble du périmètre, par rapport aux objectifs que l'on peut se fixer, sur le fond.

Je pense qu'il faut se poser la question : à travers ce travail réalisé, a-t-on réussi à dessiner et à valoriser les singularités, les atouts spécifiques, du périmètre qui est considéré ? Sur ce point, il me semble qu'on ne peut

pas répondre totalement de manière positive. Je crois que c'est parce qu'il y a un problème dans la conception du périmètre, on est très vite entré dans le jardin d'une part, le forum d'autre part. On n'a pas pris de recul par rapport à ce périmètre d'ensemble.

Je crois que beaucoup de problèmes se concentrent sur l'insuffisante intégration des rues qui forment le périmètre du secteur, c'est-à-dire la rue du Louvre, la rue Lescot, l'axe Rambuteau Coquillière, et la rue Berger ; dans le périmètre de réflexion.

C'est embêtant de ne pas l'avoir autant intégré, parce qu'on a des flux considérables dans ce secteur, et ces 4 axes, sous des formes très différentes, peuvent jouer un rôle essentiel pour drainer des flux autour de ce secteur, et donc permettre de définir plus facilement l'identité du secteur qui est à l'intérieur. Je ne sais pas si je suis clair, mais je serai peut-être encore plus clair en parlant des conséquences que je ressens, dans le plan : faute d'avoir vraiment réfléchi à cette question des flux... Il y a eu, bien sûr, des réflexions sur les flux, les flux souterrains, etc., les circulations verticales... Mais sur cette question des flux autour de ce périmètre, on se retrouve à gérer ces difficultés à l'intérieur même du périmètre.

La conséquence la plus criante, pour moi, est le dessin du jardin. Cela explique aussi pourquoi il y a tant de tensions autour du jardin. On le voit, là, mais sur d'autres plans c'est encore plus clair, avec un puzzle, c'est morcelé. On ne peut pas dire qu'on a un jardin, mais un ensemble de choses structurées. Ce n'est même pas Haussmann, c'est Louis XIV ; on est dans une tradition du jardin à la française, avec ses axes rectilignes, etc., et ce cours central qui va de nulle part à nulle part, c'est-à-dire d'une émergence. La Bourse du Commerce a un fossé, les Halles, mais sans que cela ait une signification quelconque, sinon la signification de la tradition royale française. L'axe théorique est, dans ce secteur assez virtuel, qui va de La Défense à Nation, ou La Bastille.

Je suis surpris : alors que souvent la Ville (la Gauche et la Droite) reproche aux associations, aux gens localement, de résister, de refuser l'innovation, etc. ; là, précisément, quand on en a l'occasion, on nous propose finalement Louis XIV ! un cours autocentré.

On voit bien les raisons pour lesquelles c'est ainsi. M. MANGIN a un périmètre bien déterminé, et il a besoin de faire tout dans son périmètre. Donc, on a le cours, on a aussi les places, les lieux de rencontre, le kiosque à musique, etc. Mais dans ce secteur, il y a d'autres places : la fontaine des Innocents, la grosse tête, l'espace devant la rue du Pont Neuf ; mais tout cela supposerait d'intégrer tout cela à la réflexion. Il y a d'autres lieux. Il ne faut pas le faire forcément dans le jardin.

Même si les proportions ne sont pas du tout les mêmes, je voudrais rappeler qu'à New York, à Central Park, on a quand même un périmètre immense. Central Park est une espèce de zone assez neutralisée, au centre de la ville, où les passages sont très limités. Il y a des passages pour voitures, essentiellement souterrains, et exclusivement latéraux. Il n'y a pas de passage longitudinal. On passe autour. Et à l'intérieur du jardin, on est dans une autre logique. Il me semble que même sur ce périmètre un peu plus restreint, et même surtout sur ce périmètre un peu plus restreint, on peut peut-être imaginer une ambiance, une atmosphère, différente de celle qu'il y a ailleurs dans la ville.

Si une chose manque dans le bilan du travail réalisé jusqu'à présent, au-delà des qualités de toute une série de choses, et notamment du projet BERGER ANZIUTTI, c'est cela : réussir à imaginer cette ambiance-là.

J'aimerais que sur la période qui vient, l'on essaie de réfléchir à cela, que la concertation dans les mois qui viennent porte là-dessus : comment essayer de restituer cela ? Et que l'on parte de là, donc, que l'on prenne un peu de recul par rapport au périmètre ; que l'on interrompe ces discussions ridicules sur le jardin, c'est un dialogue de sourds ; que l'on redéfinisse la question de ces flux, et que l'on essaie, sur cette base, d'inventer une ambiance différente dans le jardin, en articulation avec le projet BERGER ANZIUTTI, évidemment.

Mme Dominique GOY-BLANQUET, Conseil de quartier des Halles : J'exprime moi aussi de la surprise, parce que je me demande, par moments, si nous avons tous participé à la même concertation. Je voudrais dire que les relations avec M. CAFFET, qui est aimable, étaient sympathiques, mais que les différents points que nous avons soulevés pendant les discussions sur le cahier des charges n'avaient absolument pas été retenus.

Notamment, il y a eu le geste urbanistique du forum, avec cette traversée vers la Bourse du Commerce, qui a été maintenue, alors que nous avions tous demandé que cela ne soit pas inscrit dans le cahier des charges. C'est un des éléments qui ont été maintenus.

J'avoue que je ne vois pas de grande discontinuité entre le projet de BERGER, que l'on peut trouver beau ou pas beau, la question n'est pas là. Je suis frappée par l'extraordinaire continuité du travail de la Mairie, des projets urbanistiques qui nous ont été présentés depuis le début, et du fait que la canopée s'accorde très bien avec le projet de jardin de M. MANGIN.

Je veux bien que l'on dissocie les deux phases, en nous disant que l'une s'est bien passée dans la concertation. On met un tas de points consensuels dans la colonne de gauche. Je suis bien d'accord avec Mme BOURGUINAT, nombre de ces points ne font pas consensus. Je pense que la dissociation : forum bien, jardin mal ; n'est absolument pas ce que j'ai vécu comme expérience de la concertation.

Quand on cherche le sens de ce forum, il me semble qu'il est très clair, depuis le début ; c'est un forum commercial. Je l'ai déjà dit, je suis choquée, moi aussi, de voir intégrer dans les mètres carrés culturels le « café littéraire » (je me demande comment l'on peut prédire qu'un café sera littéraire), et le café du 21^{ème} siècle.

Concernant ces cafés, dans les emplacements prévus actuellement, ma question est : avons-nous un mot à dire sur la programmation des équipements commerciaux ?

Actuellement, le jardin est le spectacle offert à ces cafés qui sont logés dans le projet actuel, à l'ouverture du forum. Je voudrais savoir s'il y aura un espace de discussion sur la programmation ; à la fois les questions soulevées par Pierre GRENIER, et la disposition des emplacements commerciaux.

Nous avons posé, tout au long de la concertation, un certain nombre de questions. Nous avons rédigé un document à ce sujet, et nous n'avons jamais eu de réponses.

M. Jean-Pierre CAFFET : Je peux dire un mot, à ce stade, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Je vous remercie, Madame, pour vos compliments sur mon caractère sympathique, qui serait l'une de mes qualités. Je crois en avoir peut-être une autre : après avoir écouté tout le monde, je suis capable de prendre des décisions, ou de proposer au Maire de prendre des décisions.

Mme Dominique GOY-BLANQUET : Mais c'est consensuel !

M. Jean-Pierre CAFFET : Mais je ne dis pas que c'est consensuel ! Il y a une colonne de droite et une colonne de gauche ; et celle de gauche, ce sont les points qui ont été actés.

Je reconnais que vous avez raison sur le point : toutes les propositions émises au cours de la phase de concertation (les 8 réunions qui se sont tenues à la fin de l'année dernière) ne se sont pas retrouvées dans le cahier des charges. Par exemple, en matière de programmation, la maîtrise d'ouvrage (c'est-à-dire la Ville) a été amenée à faire un certain nombre de choix. Je ne vois pas pourquoi je n'assumerais pas ces choix, aujourd'hui.

Tout le monde ne trouve pas une entière satisfaction, évidemment. J'ai essayé de proposer au Maire de Paris un point d'équilibre, que je trouvais le meilleur possible, pas pour avoir le plus petit dénominateur commun, mais en fonction aussi d'objectifs que poursuivait la Ville.

Il me semble qu'au stade où nous en sommes, on ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé, et revenir au point de départ, où nous étions il y a 8, 9 mois, ou 1 an.

Un projet, cela vit, cela avance ; on écoute, on débat, parfois on s'engueule ; c'est la vie. A un moment donné, il faut avancer et trancher. C'est ce que nous avons fait.

Je n'ai pas envie de revenir un an en arrière. Il y a quand même eu un jury, et un lauréat qui a été désigné. Je suis ouvert à la discussion sur tout ce qui reste en suspens ; mais on ne va pas revenir aux discussions que l'on avait il y a un an.

M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} ARRONDISSEMENT : C'est un peu plus clair, après ce que vient de dire Jean-Pierre CAFFET.

Il est clair que le document présenté par Mme BARBÉ n'est pas le résumé fidèle de toute la concertation et tous les points sur lesquels est le consensus. Ce sont des décisions du Maire de Paris, qui tiennent compte, ou ne tiennent pas compte, des avis qui se sont exprimés.

C'est pourquoi sur certains points de la colonne de gauche, je suis personnellement en désaccord. Je l'ai dit et répété, et constate que mon avis n'a pas été pris en compte, comme celui d'un certain nombre de personnes présentes.

Ce qui me gêne un peu plus, c'est qu'il y a dans cette liste (je voudrais insister là-dessus auprès de Mme BARBÉ) des points qui me paraissent contradictoires entre eux.

Par exemple, je lis qu'il s'agit d'un jardin de plain-pied et à la page suivante, on nous parle des plinthes ; je considère que c'est une contradiction. Si le jardin est de plain-pied, il n'y a plus de plinthes. J'y vois un avantage, car je considère que les plinthes sont une abomination.

Quand on dit que le principe du jardin est fait selon une résille, cela me paraît être une aberration ; et je crois que nous sommes nombreux à considérer que c'est une erreur, mais j'enregistre.

Sur la grosse tête, je vois moi aussi une très grosse contradiction, effectivement. En bas de la page 3, on nous dit, dans la colonne de gauche, « maintien de la grosse tête ». On dit : « Bonne nouvelle ! », mais dans la colonne de droite, on nous dit « localisation de la sculpture ». Non ! Si on s'interroge sur la localisation, c'est déjà qu'on ne veut plus la maintenir où elle est. Or, ce qui a été demandé n'est pas le maintien de la grosse tête pour la réinstaller à la Porte de Bagnole ou ailleurs, mais de la maintenir *in situ*, dans l'aménagement de la place René Cassin.

J'ai toujours dit qu'on pouvait imaginer que cette place René Cassin soit revue, remodelée, notamment les fontaines, les gradins ; qu'il y ait une réflexion. Mais en tout cas, l'espace représenté par la place René Cassin, et la présence de cette tête *in situ*, est, je crois, un point sur lequel une majorité forte s'est exprimée. Un sondage le confirme, c'est l'opinion très partagée par les Parisiens. J'aimerais que l'on tienne compte, dans les points évoqués, de cet avis qui me paraît assez fort.

Un autre point sur lequel il paraît y avoir contradiction : on nous dit que la bagagerie pour SDF est implantée et réalisée sur la terrasse Lautréamont ; tant mieux, et bonne nouvelle. Mais, à la page suivante, on le sait depuis le début, la terrasse Lautréamont disparaît dans l'opération canopée et Willerval ; donc c'est une localisation provisoire, qui ne peut en aucun cas être définitive. Cela signifie bien que les aménagements demandés pour les SDF doivent figurer (c'est ma demande, ou bien on nous dit que ce n'est pas possible, mais on le dit maintenant), dans la programmation des futurs équipements.

J'exprime aussi un regret. Je comprends les raisons exprimées par Jean-Pierre CAFFET sur le plan juridique. Je n'ai pas d'opinion là-dessus, il faut faire les choses de manière absolument orthodoxe, juridiquement. Mais, parler de tout cela sans intégrer dans la réflexion le projet de la canopée, est extrêmement frustrant.

Je ne veux pas dévoiler le secret des délibérations du jury, dont j'étais membre ; mais je confirme que le jugement a été très unanime, et nous avons tous été séduits par l'esthétique et la fonctionnalité de ce projet. Maintenant, ce jour-là, on a examiné la « carrosserie extérieure », et on n'a pas pu entrer dans un débat concret et technique sur le contenu de la canopée. Cela apparaît bien dans les éléments de programme.

On sait que la canopée est un bâtiment bas. C'est, à mon avis, une de ses principales qualités, parce qu'il y a une très bonne intégration au paysage du jardin ; cela respecte un certain nombre de visibilités, de prospects, etc. Lorsqu'on dit qu'on va recaser là-dedans le conservatoire, le PC de Sécurité, les espaces commerciaux qui sont actuellement dans les jardins Willerval ; on dit : « Arrêtez ! ». Manifestement, tout cela ne tient pas, et on ne peut plus rien faire d'autre.

Donc, il y a une vraie réflexion, sur le contenu même de l'élément canopée, qui me paraît absolument primordiale, et qui me paraît même primer sur le caractère très détaillé d'un certain nombre de choses.

Je ne veux pas faire de l'humour déplacé, mais quand on parle du règlement des terrasses et des étalages, c'est très intéressant, et on en parle tous les jours ; mais vous avouerez que ces questions peuvent être gérées et réglées sans avoir besoin de remettre en cause le projet canopée, le projet MANGIN.

Je ne veux pas être beaucoup plus long. Je me suis déjà exprimé, et aurai l'occasion de m'exprimer à nouveau. Franchement, si des gens s'imaginent que les travaux du jardin seront réalisés avant les élections municipales, il ne s'agit pas des prochaines municipales ! C'est totalement impossible, techniquement. Donc, ne fantasmons pas.

Je me suis opposé dès le premier jour au choix de MANGIN, non pas par hostilité personnelle, mais parce que son projet me paraissait ne pas répondre à la question posée. Je n'ai pas été seul à considérer que ce choix ne convient pas à la question posée.

Aujourd'hui, nous avons un choix BERGER ANZUITTI qui nous donne le sentiment que l'on a une idée forte, qui permettrait d'aller beaucoup plus loin, et j'espère, d'aboutir à quelque chose d'important et d'intéressant.

C'est un peu frustrant et gênant de voir que la logique neuve sur laquelle on pourrait se lancer ensemble et essayer de réfléchir ensemble est en quelque sorte bloquée par la contrainte du poids du passé et d'un certain nombre de discussions que l'on a eues, sur lesquelles il n'y a pas de consensus. Il y a même beaucoup de questions qui heurtent le bon sens.

J'envisage avec espoir, et un esprit positif et optimiste, la phase ultérieure. J'aimerais que l'on puisse, en étant un peu libérés du poids de ce passé (il faut savoir évacuer un certain nombre de choses), raisonner sur l'avenir, de manière libre et ouverte. Je l'ai dit et le répète, j'assume, quand j'ai vu la maquette du jardin chez M. MANGIN, j'ai trouvé cela consternant. Il y a vraiment là quelque chose qui ne nous convient absolument pas.

Je reconnais que par rapport à la maquette que l'on a vue au printemps dernier, il y a eu quelques efforts et adaptations, mais ce n'est pas du tout ce qui est souhaitable, cela ne convient en rien à l'usage de ce jardin, qui est très particulier.

Central Park, c'est très bien, mais il y a 400 hectares. Là, il y a 4,3 hectares, donc Central Park est 100 fois plus grand, ce qui permet une gestion plus libre de l'espace. Quant à Louis XIV, LE NÔTRE vaut largement MANGIN en matière de création de jardin.

Je ne veux pas insister plus lourdement, mais il faudrait que l'on nous redonne un peu de liberté par rapport à ce qui a été dit. Ou alors, il faudrait que l'on nous dise : soit on considère qu'aujourd'hui la discussion s'arrête sur les points de la colonne de gauche, c'est ainsi et pas autrement, et c'est arrêté et arbitré par le Maire, et au moins on a un point fixe ; soit on nous dit de faire un peu notre marché dans la colonne de gauche, de répondre, supprimer les points sur lesquels nous sommes en désaccord. Alors ce sera une consultation, peut-être pas très facile à exploiter, chère Madame BARBÉ, mais je suis prêt à accepter la règle du jeu que vous nous proposerez. J'aimerais savoir quelle est précisément, aujourd'hui, à ce stade, la règle du jeu.

M. Yves CONTASSOT, Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets : Je crois que l'on a eu l'occasion d'expliquer (Jean-François LEGARET le sait mieux que quiconque) les cadres juridiques dans lesquels nous travaillons. Il y a deux niveaux différents.

Un premier choix a été fait, il y a un certain temps, sur un parti pris urbain qui, Monsieur PIAULT, intégrait bien une zone beaucoup plus large, pas simplement le jardin et la canopée. C'était bien dans ce cadre-là que la réflexion avait été menée. Sinon, on n'aurait pas parlé de tout ce qui fait l'objet du Groupe de travail voiries. C'est bien parce que c'est le périmètre le plus large qui avait été retenu. C'est à partir de là que le Conseil de Paris a fait des choix, et a décidé de confier une réalisation spécifique sur le jardin, sur la base de ce parti pris urbain, et faire (c'était la proposition du Maire et sa décision) un concours pour la partie canopée, mais sans remettre en cause le parti pris urbain.

Je ne crois pas que le parti pris architectural retenu remette quoi que ce soit en cause, l'économie générale de l'aménagement urbain du quartier. Il n'y a pas, de ce point de vue-là, de changement structurel. La meilleure preuve est que personne ne dit : « Sur les voiries, stop, on arrête tout », parce qu'on aurait changé la forme de l'aménagement architectural au-dessus du forum !

Ce sont bien deux aspects très différents : un parti pris architectural (tous les débats que l'on peut avoir, en étant d'accord ou non, peu importe) et le parti pris urbain. C'est dans ce cadre, précisément, que les questions doivent être appréciées, y compris sur les flux (ce que vous avez dit).

Pourquoi a-t-on dit dès le départ qu'il y aurait, à un moment donné, un travail spécifique à faire, sur la question du flux nord-sud, selon la manière dont le jardin et l'objet architectural seraient, en étant une frontière l'un de l'autre, aménagés. C'est le sens, y compris de ce qui est dit dans le papier, sur le fait que sur les liaisons nord-sud, il faut que l'on rediscute en fonction du travail qui sera à mener entre l'équipe de BERGER et l'équipe de MANGIN.

Donc, il n'y a rien de nouveau, de révolutionnaire, cela a toujours été dit. On a bien ce travail d'approfondissement et de clarification sur les flux, à mener. Cela ne remet pas en cause l'économie générale. Ensuite, il y a des ajustements.

Sur les aspects techniques, il y a encore beaucoup d'interrogations sur ce que l'on peut faire ou ne pas faire, y compris sur des jardins sous toiture. Ce n'est pas aussi simple qu'il paraît. Peut-on le faire ? Dans quelles conditions ? Jusqu'où ? Avec quel type de végétation ? Pour quel type d'usage ? Tout cela reste entièrement à débattre. Les avis sont plus que partagés, parmi les professionnels, sur ces questions.

Je n'anticipe pas, je ne dis pas : « Ce sera forcément comme cela, et je sais par anticipation que puisque ce sera ainsi, je mets tout le reste à la trappe ! ». Je n'en sais rien. J'attends de voir.

Plusieurs paysagistes vont travailler sur la question, dans l'équipe de BERGER, je suppose, et il y aura aussi des paysagistes et des professionnels au service de la Ville, qui regarderont. Donc, attendons, et n'anticipons pas. On travaillera dans ce cadre-là.

La Ville a fait un document pour expliquer tout cela, pourquoi les deux travaux, sur le jardin et sur le forum, n'étaient pas menés dans les mêmes règles juridiques : parce que les décisions de départ n'étaient pas les mêmes. Le document que l'on a remis à ce sujet a levé, il me semble, des ambiguïtés.

Des gens contestent les décisions du Conseil de Paris, en disant qu'ils ne sont pas d'accord avec le fait que le Conseil de Paris ait choisi cela. On demande au Conseil de Paris, voire même au Maire, de désavouer le Conseil de Paris ! Il y a une règle de base, démocratique : une fois que les élus ont décidé, ils ont décidé, et personne n'a le pouvoir de leur dire : « Je suis désolé, je passe par-dessus votre vote ». Il y a là des contraintes juridiques, et politiques, démocratiques, dans lesquelles nous nous inscrivons.

À partir de là, il est normal que des arbitrages soient faits, et que tout le monde ne s'y retrouve pas. Je n'ai jamais vu une concertation unanime, sur aucun projet. Sauf ceux qui disent : « Je décide tout seul et j'impose mon point de vue ; je suis sûr que tout le monde sera d'accord, je ne concerte pas », ils sont sûrs de ne pas avoir de contradicteurs. Dès lors qu'on ouvre la concertation, on est sûr d'avoir des points de vue extrêmement différents.

Quant à la forme du jardin, je vous renvoie à ce qui fonde l'école du paysage français aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que votre analyse soit très exacte, si j'en juge par les types de jardins retenus dans tous les concours internationaux. J'ai eu l'occasion de représenter la Ville de Paris sur un très grand concours international, une très grande exposition internationale, où il y avait 5 lauréats français sur 12 projets de reconversion. La plupart étaient dans ce type d'état d'esprit.

Ensuite, on peut avoir des goûts, sur les formes des jardins, selon les endroits, selon les analyses ; je suis d'accord avec vous. Il y a des choses que je n'aime pas, dans certains jardins qui ont ce type de forme, et d'autres que j'aime. C'est du domaine du goût, et on ne se mettra jamais d'accord. Mais, ne portons pas de jugement de valeur là-dessus, quand on sait qu'aujourd'hui, l'école du paysage français, en matière de jardin, fait quand même assez référence au niveau international.

On a quand même, aussi, à tenir compte un peu de l'avis de l'ensemble de la profession, au plan international, pour ne pas se dire que ce sont tous des nuls, tous des archéo, et qu'on a forcément raison, contre eux.

M. Alexandre MAHFOUZ, Collectif Beaubourg Les Halles : On n'a jamais parlé, dans la programmation, de l'emploi, des conséquences concernant les emplois, dans les boutiques de surface.

Que se passera-t-il ? Que va-t-on devenir ?

M. Jean-Pierre CAFFET : On aura cette discussion, évidemment, dans la vie du projet, dans le phasage.

M. Thierry LE ROY : Je voudrais répondre à M. MAHFOUZ. Il a raison de rappeler que l'emploi est à l'ordre du jour de notre programme de concertation. On a fait une ou deux réunions d'un groupe thématique consacrées à cela ; je crois que vous y étiez. Cela fait un certain temps que nous ne nous sommes pas réunis, je pense depuis le début de l'année 2007. Si vous le demandez, on peut réactiver la chose.

Ce groupe est présidé par Lyne COHEN-SOLAL, c'est pourquoi il n'est pas évoqué ici (elle n'est pas présente), mais si c'est cela votre demande, je veux bien comprendre. On peut reprendre ce thème.

Une documentation avait quand même été fournie sur l'état de l'emploi dans le quartier. Il n'y avait peut-être pas assez d'indications prévisionnelles : où l'on va, avec les projets.

Si c'est votre demande, on peut réactiver cet aspect de la concertation.

Mme Agnès HINAULT : Plusieurs choses ont déjà été dites. Beaucoup de temps est passé sur ce projet de jardin. Je pense qu'il faudrait suspendre toute cette discussion en attendant que le projet canopée soit mieux défini, et le reprendre ensuite.

Par ailleurs, concernant la place René Cassin, j'habite le quartier depuis assez longtemps, et fréquemment, quand j'évoque cette suppression, les gens on l'air de penser que je suis folle. Ils n'imaginent même pas que l'on puisse supprimer cette place. Je n'ai jamais entendu une critique, tout le monde apprécie cet espace.

Le week-end dernier encore, j'ai eu l'occasion d'en parler plusieurs fois, me trouvant près des jardins, et c'est toujours la même réaction : « Vous plaisantez, ce n'est pas possible ! ».

Pierre GRENET : M. CAFFET, il faut peut-être vous faire beaucoup de compliments...

M. Jean-Pierre CAFFET : Je ne demande rien !

L'intervenant précédent : Pour avoir un minimum de réponse, ou que ce soit acté dans les documents. Vous avez publié sur le site de la Ville une proposition que l'on avait pu faire, et au moins une réflexion. On a passé pas mal d'heures, on vous a donné un document...C'est beaucoup, peut-être, 900 m², mais sur le sens : est-ce pareil d'avoir des équipements de pratique culturelle, ou des lieux ouverts à tous les publics ? Ce n'est pas la même chose.

Cela me paraît une réponse importante, au milieu de tous les détails de la programmation, et des arbres, et de leur couleur. Au centre de Paris, au point d'entrée, on peut proposer à des publics non riverains quelque chose qui prenne du sens, qui soit ouvert, qui n'ait pas des tarifs commerciaux prohibitifs. C'est une question légitime.

La campagne électorale va commencer, cela me paraît intéressant que vous puissiez au moins le reprendre comme une demande. Que vous ne la preniez pas en compte, parce que vous avez des problèmes de budget, ou des choix politiques, faisant que vous ne souhaitez pas ce type d'équipement culturel à cet endroit ; on peut le comprendre. Au moins, il faut que l'on ait un minimum de réponses, sur votre position.

M. Jean-Pierre CAFFET : C'est un tout autre sujet, Monsieur ! Je me suis exprimé sur la programmation de la canopée. J'ai dit tout à l'heure que toute une série de propositions remontaient de la concertation, dont la vôtre (vous reconnaissez qu'elle est parvenue très tardivement) dont le contenu n'était pas aussi précis que vous le dites ce soir. Votre proposition n'a pas été retenue.

Puisque vous faites allusion à la campagne municipale qui va s'ouvrir, et à la proposition un peu générale que vous faites, indépendamment du lieu où cela se trouvera (ailleurs que dans la canopée par exemple), je vous invite à lire les programmes des uns et des autres, et à écouter ce qu'ils diront pendant la campagne.

M. Régis CLERGUE DUVAL, FCPE 1-2-3-4 : J'ai été surpris, moi aussi, mais par la transparence des documents qu'a commentés Madame BARBÉ, et par ces tonalités de travail, d'ouverture, et de doute actif.

En effet, il y a un travail en cours, on ne sait pas tout. On a déjà décidé des choses. On n'est peut-être pas d'accord sur comment on l'a décidé, on ne s'est peut-être pas bien entendu. Quand on passe son temps à polémiquer, il est vrai qu'on a du mal à se comprendre sur les points où l'on pourrait discuter, savoir si l'on est d'accord ou non.

Je pense qu'il y a une méthode, en tout cas. Je partage l'avis de Madame GOY-BLANQUET, je suis très impressionné par la cohérence d'évolution du projet, entre le projet MANGIN et le projet BERGER, mais aussi avec tous les propos du Maire de Paris, et les vôtres, au fur et à mesure du travail, finalement.

Très clairement, je n'étais pas pour le projet MANGIN, au départ. Je ne peux que trouver que c'est votre choix, et on travaille là-dessus ; c'est beaucoup mieux maintenant. Je ne suis pas un grand partisan du consensus, mais davantage de la dialectique.

Concernant ce qui fait le document, parmi les choses dont je m'étais fait le porte-voix, il y a assez longtemps (peut-être sans être entendu mais cela passe de toute façon par d'autres oreilles). Il y a pour nous, les familles de Paris, une forte demande concernant les logements sociaux, qui permettent non seulement la mixité sociale, mais aussi le fait que nos écoles (je représente aussi les parents d'élèves FCPE) puissent vivre et ne pas avoir de fermetures de classes ; que l'ensemble du quartier puisse avoir sa vie complète.

J'avais donc attiré l'attention sur les deux bâtiments qui appartiennent à la Ville et qui sont dans le périmètre. Même si je partage l'avis de M. CONTASSOT, notre travail consiste à forcément réfléchir sur le sens urbain de l'ensemble des 4 arrondissements de Paris, au-delà de ce projet ; et leur dialectique avec le reste du monde, mais d'abord l'Île-de-France, à travers la gare centrale. J'avais attiré votre attention surtout sur le bâtiment pour la voirie. J'avais bien entendu que M. CONTASSOT partageait mon point de vue : les bureaux de la voirie pourraient trouver mieux ailleurs, et libérer de la place pour des logements sociaux dans ce bâtiment.

Je crois avoir entendu que l'idée faisait son chemin, donc je voulais avoir plus de précisions là-dessus, car je pense que cela donne tout son sens à ce travail que nous faisons, sur la base des documents de Mme BARBÉ.

Parmi les autres choses dites dans la concertation, qui ont été, je crois, entendues, il y a le fait que l'auditorium et le conservatoire, associés, puissent avoir un usage mutualisé, permettant un équipement de belle facture pour le conservatoire, mais pouvant être associé également à d'autres pratiques, accueillir d'autres événements, un peu à la façon dont cela s'est passé jusqu'à présent pour l'auditorium actuel, maintenant dévolu au Forum des Images, pour accueillir des débats (nous en avons fait quelques uns là). Également, des manifestations, comme celle initiée par Mme CHAMPETIER DE RIBES, et à laquelle j'ai participé, avec les enfants du conservatoire ; et d'autres.

Je pense que cet esprit doit être préservé, mais doit aussi se développer. Je voudrais avoir votre sentiment ; je crois avoir entendu que cet esprit serait développé.

Concernant la canopée, je ne peux que relater un sentiment qui semblait assez commun, lorsque nous nous sommes rassemblés autour de la maquette, il y a quelques jours : si le parti pris de faible hauteur, souligné par

M. LEGARET, était réalisé de manière assez élégante, le souci était que l'on puisse quand même respirer. Les locaux, en particulier associatifs, doivent être assez spacieux, y compris les locaux de desserte. Si le bâtiment peut respirer un tout petit peu plus, sans que la grenouille devienne le bœuf, c'est peut-être une bonne chose. J'en viens au point le plus en réflexion, qui est autour de la piscine, donc autour du local pour les adolescents, qui est maintenant acté. Je trouve qu'il est intéressant que la demande soit prise en compte, et qu'ensuite on réfléchisse à comment on va faire.

Je crois qu'il faut l'associer au gain éventuel de l'espace de la trémie Coquillière, parce que nous pensons, à travers les contacts, les réunions que nous avons dans différentes associations, que cet ensemble d'équipements publics, autour de Suzanne BERLIOUX, la piscine, le gymnase, et ce nouvel équipement spécifique pour les adolescents, doit se concevoir ensemble.

Vous posez la question de savoir si l'équipement adolescents doit être ouvert ou fermé. Il est vrai que deux choses plaident, l'une dans un sens, l'autre dans l'autre sens. L'emplacement l'indique tout à fait dans la rue du cinéma, donc dans un lieu de culture urbaine et juvénile, qui associe déjà le sport et la culture (avec le cinéma et la piscine) et qui pourrait se développer.

Par exemple, la demande des jeunes pratiquant le hip-hop, qui viennent d'autres arrondissements, voire souvent de banlieue, a été exprimée très tôt. Je les avais rencontrés, j'avais relayé leurs propos : non pas un local, mais un lieu ouvert, qui les accueille mais ne soit pas un lieu spécifique. Cela plaide pour une conception des espaces dans cet endroit, spacieux, qui puissent les accueillir. Ce n'est pas incompatible avec certains équipements spécifiques.

Dans l'autre sens, ce qui plaide pour un local spécifique : les professeurs d'éducation physique des établissements scolaires (je pense à POQUELIN et César FRANCK, les deux collèges, mais à d'autres également) puissent y trouver un lieu d'application, de pratique, qu'ils n'ont pas l'occasion de trouver. Je crois qu'il faut s'adresser à eux, aux animateurs de clubs, aux professionnels de l'encadrement sportif des enfants, scolaires ou périscolaires. Bien sûr, les différents services municipaux, le sport, la jeunesse et le périscolaire, doivent apporter leur point de vue.

[Arrêt de l'enregistrement]

M. Jean-Pierre CAFFET réagit en remarquant qu'il y a beaucoup de question autour de la gestion et d'utilisation du Forum. Il propose aux associations de mettre sur le papier leurs demandes et remarques afin d'établir un document qui servira de base aux discussions futures.

Mme Michèle COLLIN, Atelier des Halles regrette l'amalgame fait entre la culture et le commerce dans le projet actuel.

Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES, conseil de quartier Saint-germain l'Auxerrois, souhaiterait qu'il y ait une réelle discussion autour de la localisation et de la destination des jeux pour enfant, notamment ceux destinés aux petits qui sont sous-dimensionnés en comparaison à ceux dédiés aux adolescents.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : revient sur la prise de parole d'Yves CONTASSOT à propos des décisions du conseil de Paris. Selon Mme BOURGUINAT, le conseil de Paris a adopté des idées (partie urbanistique et architectural) et non pas le projet dans sa forme actuelle.

Par ailleurs, elle regrette de ne pas disposer d'une salle de réunion de taille suffisante pour réunir les membres des associations.

M. Lionel FAVIER, Mieux se déplacer à bicyclette, regrette que la place René CASSIN ne soit pas conservée.

M. André LABORDE, GIE du forum des halles, affirme sa satisfaction autour du concours et du choix du lauréat. Ce projet va selon lui permettre un meilleur développement du forum.

[Reprise de l'enregistrement]

M. Jean-Pierre CAFFET : [...] Beaucoup de choses sont encore ouvertes, et vous comptez sur la concertation pour que l'on puisse continuer à avancer. J'aimerais que tout le monde, parfois, soit dans le même état d'esprit.

Dans la salle : Tout le monde n'est pas commerçant !

M. Jean-Pierre CAFFET : Vous permettez que je conclue ? Vous êtes peut-être d'une essence supérieure à M. LABORDE, parce qu'il est commerçant, et vous êtes un acteur de la solidarité ? Vous êtes libre de vos propos, je suis libre des miens. M. LABORDE a autant droit à la parole que tout le monde ici. Je continuerai à le dire, même si cela fâche les uns et les autres.

Ce que je retire de cette réunion : j'ai envie de vous dire que certaines choses ont été actées par la Ville, tranchées par la Ville, parce que c'est sa responsabilité, dans le cadre d'un projet qui vit et avance.

C'est un projet urbain, à la fois de cette dimension et de cette complexité ; cela avance pas à pas, y compris parfois avec des reculs, ce que je préfère éviter. Fabrice PIAULT connaît bien la concertation de Paris rive gauche, c'est ce qui s'est passé. Des avancées, parfois des reculs ou des tentatives de recul, mais finalement, ce que nous avons pu faire ensemble sur Paris rive gauche, je souhaite que nous puissions le faire sur les Halles. Simplement, je répète que des choix fondamentaux ont été tranchés par la Ville, sur lesquels on ne reviendra pas.

Je constate, à vous entendre et à lire vos documents, que le champ de discussions et de décisions futures, qui est ouvert, est absolument immense.

Je demande simplement que nous soyons tous dans cette concertation avec la même bonne foi, et que l'on ne fasse pas de procès d'intention, que nous ne nous fassions pas de procès d'intention.

Un sujet par exemple, qui est évoqué ce soir, n'est absolument pas tranché, et va nécessiter notre attention et notre travail à tous ; c'est celui de la relation entre le jardin et le bâtiment. Je ne peux pas accepter que l'on laisse entendre que d'ores et déjà la Ville a pris la décision d'avoir un parvis minéral séparant le jardin et le bâtiment, que ceci aurait été décidé.

Dans la salle : C'est là !

M. Jean-Pierre CAFFET : Ce dessin peut-il évoluer, ou pas ? Est-ce un enjeu de la discussion ? Oui ! Vous le reconnaissez, ou pas ?

Le projet de BERGER pose l'une des problématiques centrale : le lien entre le jardin et le bâtiment lui-même. Le discours, y compris dans la notice architecturale de BERGER, est bien celui d'un jardin qui pénètre dans le bâtiment. Nous sommes d'accord ? Alors, ne vous arrêtez pas à cette image ! Elle est ancienne.

L'une des problématiques du lien entre le jardin et la canopée sera précisément de voir comment... BERGER nous fera un certain nombre de propositions. J'ai entendu dire, après le concours, que son projet était bien de faire rentrer le jardin dans le bâtiment, et de le faire descendre. Je l'ai entendu citer des espèces végétales qui se prêtent particulièrement bien à la mise en œuvre de cette idée.

Arrêtons de dire que parce qu'un vieux schéma est montré, la Ville a pris d'ores et déjà la décision d'avoir un parvis minéral, sur lequel il y aurait évidemment des terrasses de café et des commerces. C'est ce que j'appelle la bonne foi entre nous. C'est un exemple que je prends, je pense qu'il y en a beaucoup d'autres.

Sur les circulations verticales, il va falloir continuer à avancer.

C'est pourquoi je souhaite que la concertation continue, y compris parfois avec la véhémence des uns et des autres. Il m'arrive aussi d'être véhément.

La mutualisation est un sujet que je veux continuer à creuser, et je ne vois pas pourquoi je dirais : « Eh bien non, il va falloir trouver autre chose, y compris changer la programmation ». Elle a été décidée quand même par la Ville de Paris, à un moment donné, tranchée, arrêtée. Revenir et dire qu'on va enlever 900 m² de je ne sais quoi... Je vois bien ce qu'il y a derrière ! Pour mettre une salle, un nouvel auditorium. Il faut savoir que les choix qui sont arrêtés sont arrêtés, et je n'ai pas (et je pense, le Maire non plus) l'intention de revenir systématiquement un ou deux ans en arrière.

Sur les sujets ouverts à la discussion entre nous, il y a de quoi faire, comme me souffle Yves CONTASSOT. Alors, allons-y ! En tout cas, ce n'est pas parce qu'une quête de sens n'aurait pas abouti que je vais arrêter la concertation. C'est de ma responsabilité de la continuer.

Je peux vous faire des propositions sur des réunions. Je pense que cela doit être dans la même configuration, que tout le monde puisse y participer. Ce ne doit pas être dans le cadre d'un groupe de travail quelconque. Notamment, celle de la présentation que Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI feraient dans le début de la deuxième quinzaine du mois d'octobre. Je leur demanderai de répondre à la question que vous avez posée sur les documents qui figuraient dans leur réponse. Si la réponse est négative, je leur demanderai de rédiger un document à la fois sur l'architecture qu'ils ont proposée et sur les caractéristiques environnementales du bâtiment.

Ensuite, je crois que d'ici le 15 décembre, nous pourrons avoir un certain nombre d'autres réunions thématiques, pour que les sujets évoqués ce soir et qui n'ont pas été définitivement tranchés par la maîtrise d'ouvrage, puissent être discutés, comme j'ai essayé de le faire, jusqu'à présent, au fond des choses.